Envoyé en préfecture le 09/10/2023
Reçu en préfecture le 09/10/2023
Publié le
ID : 060-216004259-20230921-DEL302023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 21 septembre 2023

N° 30/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 9

Absents :6

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
14/09/2023

Date d'affichage
14/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre 2023 à 19h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 14/09/2023.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DETOURBET Marie Charlotte ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme CHARTIER florence ; M. KOUAOVI Eric ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
Mme DE WAELE Isabelle donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François
M. MOREAU Régis donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte
Mme DERRIEN Véronique donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
Etai(ent) excusé(s) : M. BRIATTE Hubert
Etai(ent) non excusé(s) : Mme GAMEIRO Lucie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DE SOUSA Jean François

OBJET

ROBOT KUBOTA – REMBOURSEMENT ANTICIPE ET REVENTE AU FOURNISSEUR

Mme la Maire informe le conseil municipal que le robot Kubota utilisé pour la tonte du stade présente des dysfonctionnements depuis son acquisition. Le fournisseur « jardins loisirs », par mail en date du 6/09/2023, propose que la commune demande au prêteur un décompte pour un remboursement anticipé du crédit en cours. Le fournisseur « jardins loisirs » fait part également de son intention de reprendre ce matériel dans l'intégralité du coût de reprise, frais éventuels inclus. Il récupèrera ce matériel après qu'une nouvelle solution soit mise en place. A ce jour, les tontes sont effectuées par la Société Jardins Loisirs. Mme la maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer une demande de remboursement anticipé de l'emprunt et d'engager la procédure dès réception du décompte de la part de KUBOTA FINANCE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** le remboursement anticipé de cet emprunt dès réception du décompte et de la reprise du matériel par le fournisseur « Jardins Loisirs » dans l'intégrité du coût de reprise, frais de remboursement anticipé inclus.
- **DONNE** pouvoir à Mme la Maire à effectuer les démarches administratives et comptables.

Ainsi fait et délibéré le 21/09/2023, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)